



## FORUM ALFRED GROSSER

# Deux dangers pour l'Europe

**Q**uel que soit le résultat des élections allemandes, deux dérives graves de l'Union européenne – dont l'une spécifiquement allemande – ne seront pas entravées.

La première dérive, c'est que l'intergouvernemental écrase de plus en plus le communautaire. La Grèce et d'autres pays auraient besoin d'investissements européens massifs, mais le budget de l'Union doit être adopté à l'unanimité. Donc, rien n'avance et chaque dirigeant rentre de Bruxelles en déclarant que le compromis restrictif présente des avantages pour son pays.

Le petit livre pugnace et pertinent que Sylvie Goulard, active et efficace députée européenne, vient de faire paraître (1), dénonce en particulier la façon dont le Parlement européen est l'objet du mépris des gouvernements, mais aussi des médias. Les traités disent que ses membres sont les « *représentants des citoyens de l'Union* ». Du côté français, on parle simplement de « *représentants français au Parlement européen* ». Et les seuls représentants français un peu connus sont ceux qui ne font pas leur travail à Bruxelles-Strasbourg pour être présents dans les médias. Malgré l'accroissement progressif de ses compétences, le Parlement n'a

toujours pas le droit d'initiative législative et ne peut qu'accepter ou rejeter en bloc le budget adopté par le Conseil, organe intergouvernemental. S'il peut censurer la Commission, il ne peut rien contre ce Conseil. Sylvie Goulard va jusqu'à écrire, sur la France : « *L'opinion dominante à Paris est que la France aurait tout à perdre à s'insérer dans une Europe fédérale forte. Sur les modalités, il y a matière à discussion, mais, vu la déliquescence de l'Europe intergouvernementale, on peut soutenir au contraire qu'elle aurait tout à y gagner.* »

### Une des raisons pour lesquelles il y a si peu d'Européens, c'est qu'il n'y a pas encore vraiment d'Europe !

La seconde dérive, spécifiquement allemande, elle, résulte d'une spécificité positive. La République fédérale est née d'un rejet de l'État hitlérien, dans lequel le Führer était la source de tout droit. La Constitution est alors devenue le fondement même de l'État de droit, alors que, chez nous, on laisse carrément de côté les articles 20 et 21, donnant le pouvoir au premier ministre,

notamment en matière de défense. Le philosophe Jürgen Habermas a lancé, pour l'Allemagne, la notion de « *patriotisme constitutionnel* ». Non que le texte ne soit pas modifiable – au cours des années, plus de 50 lois modificatrices ont été adoptées. Mais la charte des droits que constituent les 20 premiers articles continue de servir de référence au Tribunal constitutionnel, même si l'article 16 sur le droit d'asile a été terriblement édulcoré et si le respect du secret postal et de la vie privée paraît dérisoire en notre temps de multitudes de surveillance.

Or, c'est par ce biais et sur la base d'autres articles de la Constitution que le Tribunal de Karlsruhe risque d'ébranler tout l'édifice européen. Dans sa décision, attendue après les élections du 22 septembre, sur les mécanismes de stabilité financière, il s'arrogera de toute façon le droit de dire, au nom de l'Allemagne, sur quels points la Cour européenne de justice siégeant à Luxembourg est moins compétente que lui.

En même temps, soutenu par le Tribunal, le Bundestag, l'assemblée nationale allemande, affirme que le contrôle parlementaire, en Europe, est exercé par les parlements nationaux ; donc, pour l'Allemagne, par lui-même. Le

débat intérieur allemand n'aborde guère la question de savoir ce qui arriverait si les assemblées des 27 autres États-membres réclamaient le même droit. En fait, c'est l'acquis communautaire central, à savoir la priorité du droit européen, qui se trouve mis cause. Chez nous, la Cour de cassation dès 1975, le Conseil d'État en 1989, le Conseil constitutionnel maintenant ont fortement affirmé cette priorité. Sur la base d'une incontestable vertu, la République fédérale risque de plus en plus de pêcher contre un esprit européen dont elle n'a pourtant jamais cessé, depuis sa naissance en 1949, de se réclamer.

Dans son grand discours sur l'Europe, en février dernier, Joachim Gauck, président de cette République, citait, à propos de l'Europe, la formule d'un homme politique italien, au lendemain de l'unification de son pays : « *Maintenant que nous avons créé l'Italie, nous devons créer les Italiens !* » Une des raisons pour lesquelles il y a si peu d'Européens, c'est qu'il n'y a pas encore vraiment d'Europe ! On risque d'avoir à le vérifier l'an prochain lors des élections européennes.

(1) Sylvie Goulard, *Europe : amour ou chambre à part ?*, [Flammarion] coll. « Café Voltaire », 132 p. 12 €.